



CGT
EDUC'ACTION
263, RUE DE PARIS
CASE 549
93515
MONTREUIL CEDEX

Montreuil, le 28 avril 2016

Madame Najat VALLAUD BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS cedex 07 SP

PD/AB 16-092
Mouvement intra-académique Mayotte
des personnels enseignants du second degré

Madame la Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les dispositions particulières prises par le Vice-Rectorat de Mayotte au sujet du mouvement intra-académique des personnels enseignants du second degré.

La circulaire prévoit notamment « *une répartition équitable des personnels et non-titulaires dans les équipes disciplinaires des établissements comptant de nombreux postes vacants...* ». Cette disposition aura pour conséquence le blocage de certains postes pour les personnels titulaires, selon des critères qui ne nous ont pas été communiqués.

Les échanges avec les services du Vice-Rectorat font état d'une volonté de bloquer certains postes afin de stabiliser des personnels non-titulaires. Nous vous rappelons que les emplois permanents de l'Etat doivent être pourvus, en priorité, par des agents titulaires.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de ces dispositions qui auront pour conséquence de restreindre les possibilités d'affectation des enseignants titulaires et fragiliseront encore un peu plus l'attractivité de Mayotte. Ce n'est pourtant pas l'orientation définie lors de la réunion entre les représentants de l'Etat et les organisations syndicales qui s'est tenue le 15 avril au ministère des Outre-mer et qui a abouti à la suspension du mouvement social alors en cours à Mayotte. Le relevé de décisions qui aborde le sujet de l'attractivité de Mayotte pour les agents titulaires fait état de la volonté du gouvernement d'améliorer « *les conditions de carrière suite au service effectué à Mayotte pour les fonctionnaires* ».

Dans ce cadre, des mesures particulières peuvent être prises pour les agents qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale, notamment les enseignants. Nous sommes donc dans l'attente d'un calendrier de réunions afin d'aborder ce sujet.

Nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Patrick Désiré
Secrétaire général de la CGT Educ'action